

# Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt de la GIZ, Programme EnDev pour la Promotion du Marché des Pompes à eau Solaires au Bénin.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Promotion du Marché des Biens Photovoltaïques au Bénin (ProMaBiP) à travers des mesures de financement basé sur les résultats (RBF) et financé par le *Department for International Development* (DFID), la GIZ Bénin lance le présent appel à manifestation d'intérêt, en vue de sélectionner des entreprises partenaires pour la commercialisation des pompes à eau solaires au Bénin.

## Principes RBF

Le financement basé sur le résultat (Result Based Financing – RBF) est un mécanisme selon lequel le gouvernement du pays en voie de développement ou un organisme donateur, offre des mesures d'incitation aux entreprises pour l'obtention de résultats prédéterminés.

L'instrument RBF est caractérisé par les principes suivants:

1. Le décaissement des fonds est subordonné à l'obtention de résultats prédéterminés (en l'occurrence, la vente de pompes à eau solaires au consommateur final dans l'espace rural).
2. Autant que possible, les résultats sont largement définis pour permettre l'innovation produit ou service - c'est-à-dire que le fournisseur de services doit être libre de déterminer la meilleure façon d'obtenir le résultat souhaité.
3. La vérification des résultats par une unité indépendante agit comme déclencheur pour le décaissement de la subvention.
4. Les attraits financiers sont non-discriminatoires, en ce que tous les fournisseurs de services admissibles sont en mesure de participer sur une base concurrentielle et que la création de monopoles est évitée.

## Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Dans le but de promouvoir le marché des biens photovoltaïques au Bénin, la GIZ alloue aux entreprises intervenant dans la vente des pompes à eau solaires au Bénin un attrait financier d'un taux actuel de **40% du prix d'achat (FOB)** négocié entre les entreprises et leurs fournisseurs pour les importations par voie maritime. Pour les autres voies d'importation, le taux de l'attrait financier s'applique sur le prix d'achat hors transport constaté sur la facture du fournisseur.

Les pompes à eau solaires soutenus par la GIZ comprennent essentiellement : les unités de pompes solaires et les installations photovoltaïques (les panneaux solaires et le coffret de protection et de commande de la pompe) ; seront exclues les tuyauteries, les cuves de stockage ou d'autres parties du système de distribution d'eau.

La phase actuelle prend en compte les utilisations suivantes dans les communes :

- les pompes à eau solaires pour l'irrigation ;
- les pompes à eau solaires pour l'eau potable avec les petites pompes et après soumission et approbation du projet EnDev

Les attraits financiers sont accordés après l'installation effective des pompes à eau solaires aux clients finaux. La GIZ se réserve le droit de suivi et de contrôle de la qualité des pompes à eau solaires ainsi que de leur installation effectif aux clients finaux avant de procéder au décaissement de l'attrait financier.

### **Conditions offertes**

Le taux de la contribution financière offerte au bénéficiaire sera pour le premier contrat de **40%, basé sur le prix unitaire (FOB ou hors transport) constaté sur la facture du fournisseur, en observant une limite totale d'une valeur de 38.400 € par contrat**. Dans tous les cas, le prix unitaire maximum retenu par la GIZ pour une pompe solaire (pompe, panneaux solaires, coffret de protection et de commande de la pompe) est de 8000 (huit mille) €.

L'attrait financier total mentionné ci-dessus sera payé en deux tranches :

- 66% de la contribution financière totale est payée à l'importateur dès l'installation des pompes, aux clients finaux,
- et le reste (34%) est payé à l'importateur un an après la date d'installation effective, si la pompe marche toujours.

La durée des contrats proposés est de deux ans renouvelable à partir de la date de signature du contrat.

### **Critères de sélection**

La GIZ Bénin recherche des entreprises déjà bien établies sur le marché local en tant qu'importateurs de biens photovoltaïques et qui possèdent leur propre réseau commercial. A cet effet, elles doivent avoir déjà importé et installé sur le territoire béninois, des pompes à eau solaires en toute légalité. Par ailleurs, elles doivent :

- Disposer d'un service après-vente efficace, susceptible d'offrir des prestations d'installation, de réparation et d'entretien de leurs produits vendus.
- Vendre aux consommateurs finaux des produits qui sont garantis au moins deux ans pour les unités de pompe solaire et cinq ans pour les modules photovoltaïques
- Disposer d'un certificat de non faillite et d'une carte d'importateur.
- Installer des pompes à eau solaires selon **les normes de qualités** décrites par le Projet ProMaBiP (Retirer la liste des normes au siège du bureau, indiqué ci-dessous)

### **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature comporte les documents suivants :

- **Lettre de candidature** adressée au chargé de programme EnDev-ProMaBiP

- Journal officiel d'enregistrement au **Registre de Commerce et de Crédit Mobilier** et **numéro d'Identifiant Fiscal Unique (IFU)**
- **Certificat de non faillite**
- **Carte d'importateur**
- **Preuve de la vente de produits de qualité (soumettre la documentation technique sur les pompes à installer)**

La GIZ s'accorde le pouvoir de rejeter tout dossier incomplet sans aucune autre forme de procédures.

Les dossiers doivent être déposés au siège du Programme EnDev Bénin, situé dans l'ancien bureau DED, en face du Ministère de l'intérieur, rue avant la pharmacie St. Louis, dans une enveloppe fermée portant la mention « DOSSIER DE CANDIDATURE – ProMaBiP-Pompes Solaires » et les coordonnées de l'entreprise postulante.

Des questions de renseignement relatives à cet appel à manifestation d'intérêt peuvent être adressées à :

[macaire.adjagba@giz.de](mailto:macaire.adjagba@giz.de), ou [houefa.dambo@giz.de](mailto:houefa.dambo@giz.de)

**Tél : +229 – 21 30 14 04/ / - 21 30 72 38/ - 21 04 89 09**

Le dépôt du dossier se fera à partir du **1<sup>er</sup> Avril 2016** et son dernier délai est le **30 Novembre 2016**. Cependant, la GIZ reste disposé à recevoir d'autres dossiers de candidature au-delà de la date butoir, et ce jusqu'au 31 Décembre 2016 sans donner l'assurance de pouvoir leur donner une suite.

Seules les entreprises sélectionnées suite à cet avis d'appel à manifestation d'intérêt seront contactées pour la signature du contrat. **Le budget du programme étant limité, les candidatures seront traitées suivant leur ordre d'arrivée et seulement dans le cadre des fonds disponibles.**

### **Confidentialité**

La GIZ s'assure que les documents transmis dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt soient soumis à la plus stricte confidentialité et ne soient communiqués que dans le cadre des activités du projet RBF. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité.